

Monsieur Carl VALEAU  
Directeur général d'AXIMO  
6-8 rue André Voguet  
94207 Ivry sur Seine cedex

Paris, le 23 février 2022

Objet : 13, rue Boinod (18<sup>e</sup> arrondissement)

Monsieur le Directeur général,

La Ville de Paris poursuit depuis plusieurs années une politique d'action foncière de grande envergure afin d'atteindre d'ambitieux objectifs en termes de production de logements sociaux. Elle souhaite à présent renforcer son action en utilisant les moyens qui lui sont offerts pour créer des logements sociaux dans le diffus.

Dans ce cadre, la Ville va être amenée à céder des lots acquis par voie de préemption notamment dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain renforcé.

La Ville souhaite dès à présent vous céder 4 lots de copropriété afin d'y réaliser après rénovation un logement locatif social. Ces lot sont situés au 13, rue Boinod à Paris 18<sup>ème</sup>.

La réalisation de cette opération permettra de conforter la présence d'Aximo dans cet arrondissement.

Le détail des lots vendus est annexé au présent courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Ian Brossat



Copie : Monsieur Eric Lejoindre, Maire du 18<sup>e</sup> arrondissement  
Monsieur Sylvain Lemoine, Directeur Adjoint du Cabinet de la Maire  
Monsieur Stéphane Lecler, Directeur de l'urbanisme  
Madame Blanche Guillemot, Directrice du logement et de l'habitat

**Annexe : Détail des lots à céder par la Ville de Paris à Aximo dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement**

<b>Arrt</b>	<b>Adresse</b>	<b>Numéro de lot</b>	<b>Nbre lots de copropriété</b>	<b>Nbre logts</b>	<b>Nbre cave</b>	<b>Autre (local ...)</b>
18	13, rue Boinod	3, 4, 5 et 29	4	2	0	